

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 29 JUIN 2026**

CO ID : 048-214801326-20260629-290620265-DE
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

5 - OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE 2026 AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale nécessite une participation communale de 2 500 € en 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention de 2 500 € au CCAS.

Le Maire,

Samuel SOULIER

